



Aide aux clubs de niveau national

Ouverture des demandes du 4 décembre 2025 au 8 janvier 2026.

Objectifs

La participation d'un club à un haut niveau de compétition nationale contribue à animer et à promouvoir les territoires et l'image de la Région. Pour ces raisons, le Conseil Régional peut accompagner financièrement les clubs ayant une ou plusieurs équipes évoluant au plus haut niveau national.

Bénéficiaires

Les clubs sportifs sous forme associative qui évoluent au plus haut niveau national dans leur discipline de référence peuvent prétendre à une aide régionale.

Caractéristiques de l'aide

Il s'agit d'aides forfaitaires attribuées en fonction de la discipline et du niveau de championnat selon un barème établi chaque année par la Région. Les niveaux d'éligibilité sont fixés en fonction de la difficulté d'accès au niveau.

Une aide complémentaire peut être attribuée en fonction du projet associatif, de la politique de formation du club, de sa forte participation à la dynamique régionale et de son territoire d'implantation.

Contacts

Contacts

ALLIX Josselin

Direction Jeunesse et Sport

Service Sport

Chargé de projet sport

02.31.06.89.09

josselin.allix@normandie.fr

Marie-Laure MENANT

Direction Jeunesse et Sport

Service Sport

Chargée de gestion sport

02 31 06 89 49

marie-laure.menant@normandie.fr